



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

N° 2022-17

Finances - Budget Principal – Affectation du résultat
2021- Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 29 Mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT.

En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 20

Excusés :

Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU.

Pouvoirs :

Jean-Luc FOURNIER à Dominique RENAULT.
Joël GIRARD à Valérie LABOUACHRA.
Sébastien GALERON à Frédéric CUIILLERIER.
Charline MARTINEAU à Bruno GUITTARD.

Secrétaires auxiliaires : Adeline BOIZARD.

N°2022-17

Finances - Budget Principal – Affectation du résultat 2021- Approbation et



Rapporteur Serge LEBRUN

Monsieur l'Adjoint aux finances rappelle aux membres du Conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2021 du Budget Principal se décompose comme suit :

INVESTISSEMENT	- 479 272,81 €
FONCTIONNEMENT	+ 1 117 397,63 €

Le déficit d'investissement cumulé d'un montant de – 479 272,81 €, sur lequel des restes à réaliser 2021 (364 852,46 € au titre des dépenses et 403 819 € au titre des recettes) viennent se greffer, fait ressortir un besoin de financement de 479 272,81 €. Ce dernier sera imputé au compte 1068 – « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Le solde de l'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 677 091,36 € sera lui imputé au compte 002 – « résultat d'exploitation à reporter ».

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accepter les reports susmentionnés dans le budget principal 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 22 avril 2022

Le Maire,

Frédéric CULLERIER



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale Adjointe,

Adeline BOIZARD.